

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**

~~~~~  
SYDEL CŒUR D'HERAULT
CANDIDATURE AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



- de soutenir le SYDEL Cœur d'Hérault dans sa démarche de réalisation d'un dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sur le périmètre du Cœur d'Hérault (communautés de communes du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais) dès 2010.
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches et les actes relatifs à la mise en œuvre du projet.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 240 le **29 DEC. 2009**
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **29 DEC. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT I.6	ADMINISTRATION GENERALE
Rapporteur : Louis VILLARET	
SYDEL CŒUR D'HERAULT	
CANDIDATURE AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	

Le patrimoine naturel et bâti du Pays Cœur d'Hérault est très riche et particulièrement varié. Par ailleurs, la ville de Lodève a déjà obtenu le label National « Ville d'Art et d'Histoire » en 2006. On retiendra d'ailleurs à ce titre de la **Convention Ville d'Art et d'Histoire** passée entre l'Etat, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de LODEVE, l'extrait suivant :

« ... E- Une ouverture vers un Pays d'Art et d'Histoire

La démarche « Ville d'Art et d'Histoire » s'inscrit dans une logique de création d'un « Pays d'Art et d'Histoire » motivée par la forte implication de communes et communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault depuis 2003. Face à la dynamique actuelle et aux enjeux culturels de ce territoire, le Pays d'Art et d'Histoire se construit sur un projet qui devra être défini avec précision et qui intégrera la sauvegarde de la mémoire du passé industriel, la maîtrise de l'étalement urbain et la préservation ou l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Les services déconcentrés de l'Etat (DRAC et SDAP) et la DAPA accompagneront, en liaison avec le département, cette démarche menée par les collectivités territoriales et les structures associatives... »

Le Schéma de développement culturel 2008-2013 et le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine, réalisés par le Pays Cœur d'Hérault en 2008 en concertation avec les institutions et acteurs locaux, ont permis de synthétiser les connaissances concernant ce territoire en matière de patrimoine et ont conforté l'idée que le Cœur d'Hérault dispose de tous les atouts nécessaires pour prétendre à l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ». Le réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire est animé par le ministère de la Culture et de la Communication. Il regroupe actuellement 137 villes et pays d'art et d'histoire attachés à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture.

Dans le cadre des objectifs de la Charte de Pays, la valorisation du patrimoine et le développement d'un tourisme intégré se rejoignent. Le projet de Pays d'Art et d'Histoire « Cœur d'Hérault » est un projet global et transversal de territoire, mêlant action culturelle, action éducative, habitat, urbanisme, développement durable, tourisme, etc. Aussi, ses enjeux sont liés avec chacun des quatre axes de la Charte de développement durable du Pays, et en particulier avec la sous-mesure 4.1.3 « Développer un tourisme à l'échelle du Pays appuyé sur le patrimoine, notamment naturel, à partir d'une logique de mise en réseau, notamment des grands sites. »

La mission de développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault a démarré cette année, dans le cadre du Contrat de Pays 2009, l'élaboration d'une étude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire, en vue de formuler la demande de candidature au label national.

Cette candidature doit être l'extension du label de la Ville d'art et d'histoire de Lodève, extension prévue dans la convention signée en 2006 avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Elle serait préparée sur le périmètre du pays Cœur d'Hérault, territoire de projet et d'action pertinent en termes de gestion, et en concertation avec les acteurs locaux du patrimoine et du tourisme, les collectivités locales, le Conseil général, la Région et la DRAC Languedoc-Roussillon.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- de soutenir le SYDEL Cœur d'Hérault dans sa démarche de réalisation d'un dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sur le périmètre du Cœur d'Hérault (communautés de communes du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Clermontois) dès 2010.
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches et les actes relatifs à la mise en œuvre du projet.

Le Président

 Louis VILLARET